

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 12 décembre 2011
Séance du 5 décembre 2011

3 Budget principal – autorisation d’ordonnancement des dépenses d’investissement 2012

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO
M. ASSAMTI
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. CHEURFA

Pouvoir à : Mme DINGIVAL
Pouvoir à : M. CABARET
Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme KOUACHI-MAHSAS
Mme M'BAYE-DIAO
Mme RIFFAULT
M. VARLET



- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

En vertu des dispositions L1612-1 du code général des collectivités territoriales et dans le cas où le budget de la collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette ».
« L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Pour mémoire, le total des opérations d'équipement inscrit à la section d'investissement du budget primitif

LA VILLE

OISEPICARDIE

www.mairie-creil.fr

maintenant !

2011 était de **15 965 768 €**. Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2012, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le respect du montant maximum suivant :

$$15\,965\,768 \text{ €} \times 0,25 = 3\,991\,442,00 \text{ €}$$

Et de les affecter comme suit :

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 750 €
2031	FRAIS D'ETUDES	48 250 €
205	CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES	47 500 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	269 650 €
2118	AUTRES TERRAINS	5 625 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	25 000 €
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	90 875 €
21571	MATERIEL ROULANT	25 000 €
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	1 950 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	7 500 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	23 750 €
2184	MOBILIER	19 250 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70 700 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 626 042 €
2313	CONSTRUCTIONS	2 459 742 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 035 800 €
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	130 500 €
		3 991 442 €

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-1, L1612-1,

Vu l'avis de la commission « finances » en date du 5 décembre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 34

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité:

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget 2012, les paiements des dépenses d'investissement à hauteur de 3 991 442 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 15 DEC. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

16 DEC. 2011

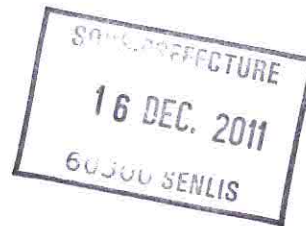
Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe R...

Certifié exécutoire le présent document
Creil le 16.12.11 Signature Le Maire.



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

